La vie à...
La Présentation
LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S
Septembre 2021

MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION depuis 1806

Merci !

Aux bénévoles présents pour la fête de la rentrée ainsi qu'à nos partenaires pour l'événement

Félicitations à Charles Audette pour le prix du Ipad

Photo de l'inauguration de la pumptrack. Nous tenons à remercier tous les membres du conseil municipale pour la création de ce projet
(absent de la photo : M. Bernard, M. Provost et Mme Simard)

À LA MAIRIE

Claude Roger
Maire
450 796-3533

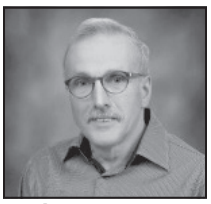

G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734

Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057

Martin Nichols
Conseiller #03
450 796-5054

Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593

Louise Arpin
Conseillère #05
450 779-9104

Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :
Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-trésorière adjointe :
Mme France Beauregard, poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-réceptionniste :
Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca
Voirie :
M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317
M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853
Urbanisme :
Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca
Coordonnatrice des loisirs :
Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada
Conception et impression du journal :
Impressions KLM – 450 795-3219

NUMÉROS UTILES

Bureau municipal :
772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
Tél. : 450 796-2317
Téléc. : 450 796-1707
www.municipalitelapresentation.qc.ca
Municipalité La Présentation

Urgence :
Fin de semaine ou jours fériés
Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :
Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance
911 ou à partir d'un cellulaire : ***4141**

Hôpital
450 771-3333

Déneigement
Transports Philippe Desgranges inc.
450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale Acton
et des Maskoutains
(domestique, recyclables et organique)
450 774-2350

Bureau de poste
738, rue Principale
450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale	**450 774-3141**
Évaluation foncière	**450 774-3143**
Gestion des cours d'eau	**450 774-3141**
Transport adapté	**450 774-8810**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay
2710, rue Bachand, bureau 108
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6
Tél. : 450 771-0505 | Téléc. : 450 771-0767
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8
Tél. : 450 773-0550
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page :	**1 080.00 $**	(ou120.00$/mois)
1/2 page :	**540.00 $**	(ou 60.00 $/mois)
1/4 page :	**300.00 $**	(ou 30.00 $/mois)
1/8 page :	**150.00 $**	(ou 15.00 $/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page :	**1 900.00 $**	(ou200.00$/mois)
1/2 page :	**1 000.00 $**	(ou100.00$/mois)
1/4 page :	**500.00 $**	(ou 50.00 $/mois)
1/8 page :	**250.00 $**	(ou25.00 $/mois)

AVIS AUX CITOYENS

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

Le lundi
11 octobre 2021
pour
l'Action de grâce

COMPTEUR D'EAU

Vous recevrez sous peu dans votre boîte aux lettres le formulaire de compteur d'eau.

Veuillez prendre note que la date d'échéance pour retourner votre formulaire est le **18 octobre 2021. Il y aura des frais de 50 $ après cette date.**

Vous pouvez compléter le formulaire sur le site internet de la municipalité **www.municipalitelapresentation.qc.ca.**

PROPRIÉTAIRES DE BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Nous demandons la collaboration de tous les propriétaires de boîtes aux lettres de vous assurer de la solidité de celle-ci pour que l'hiver prochain, lors du déneigement des routes, votre boîte aux lettres reste intacte et pour éviter tous les inconvénients qui surviennent lors d'accrochage accidentel.

Merci de votre compréhension !!

CALENDRIER DU MOIS

OCTOBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5 Séance ordinaire du Conseil à 20 h	6 **GROS REBUTS** Résidus domestiques	7 Matières organiques	8	9
10	11 Bureau municipal **FERMÉ** Action de grâce	12	13 Matières recyclables	14 Matières organiques	15	16
17	18	19	20 Résidus domestiques	21 Matières organiques	22	23
24 31 Halloween	25	26	27 Matières recyclables	28 Matières organiques	29	30

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 septembre 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères :	Mélanie Simard
	Louise Arpin
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Martin Nichols
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger. Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20 h .

2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE – OUVERTURE PARTIELLE À LA POPULATION RÉSOLUTION NUMÉRO 213-09-21

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant qu'en date du 28 juin, la Montérégie est passée en zone verte ce qui permet au conseil municipal de siéger avec un public, mais limitée à 2 sièges seulement;

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil soit ouverte partiellement au public, avec 2 places de disponibles et qu'une copie du procès-verbal soit publié sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 214-09-21

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

19.1 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
19.2 Travaux de remblai d'un fossé localisé entre les lots 3 404 990 (462 à 468, rue Gagnon) et 3 404 975 (470, rue Gagnon)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Tenue de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt de l'avis public d'élection pour le scrutin du 7 novembre 2021
10. Dépôt du rapport 2020 sur la Gestion de l'eau potable
11. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
12. Journée internationale des personnes âgées – Proclamation
13. MRC des Maskoutains – Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération) – Adoption
14. Construction de dômes – Mandat à la compagnie Les Fondations D. Beauregard & ass. pour la fondation de béton
15. Construction d'un garage municipal – Honoraires professionnels des ingénieurs – Mandat supplémentaires à la suite des modifications relatives au plan et devis
16. Désherbage au pourtour des étangs aérés – Mandat à l'entreprise Les Gazons Tessier Inc.
17. Panneau d'affichage au terrain de baseball – Mandat à la compagnie L. Ménard & fils inc. pour la fabrication
18. Achat de chaises et de tables pour le Centre Synagri
19. Divers

    19.1 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
    19.2 Travaux de remblai d'un fossé localisé entre les lots 3 404 990 (462 à 468, rue Gagnon) et 3 404 975 (470, rue Gagnon)

20. Dépôt de la correspondance
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 215-09-21

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 216-09-21

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2100437	R	Konica Minolta Copies juillet 2021	93,80 $
C2100438	I	La Capitale Assureur Assurance collective août	3 652,20 $
C2100439	R	Addenergie Contrat gest. borne élect	862,31 $
C2100440	R	Seao - Constructo Appel d'offre- garage mun.	1 271,18 $
C2100441	I	Groupe Maskatel Lp Internet pavillon 02/08-01/09	63,18 $

C2100442	I	Réseau Internet Maskoutain Téléphone IP - août 2021	254,09 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.) Plans & devis-garage mun.	16 556,40 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.) Plans & devis-garage mun.	13 245,12 $
C2100443	R	Groupe CME Inc. (9182-9481 Québec Inc.) Plans & devis-garage mun.	22 857,03 $
C2100444	R	CPE Plus Grand Que Nature Subv. baril de pluie	50,00 $
C2100445	D	Petite Caisse Dépenses au 11 août 2021	287,65 $
L2100059	I	Ministre du Revenu du Québec DAS provincial - juillet 2021	18 243,45 $
L2100060	I	Agence des Douanes et du Revenu DAS fédéral - juillet 2021	6 474,62 $
L2100061	I	Retraite Québec RREM élus - juillet 2021	528,05 $
L2100062	I	Desjardins Sécurité Financière REER employés -juillet 2021	1 565,55 $
L2100063	I	Hydro-Québec Éclairage public - juillet 2021	1 118,72 $
L2100064	D	Services de Cartes Desjardins Timbres	428,85 $
L2100065	I	Bell Mobilité Inc. Cellulaire voirie - juillet	108,00 $
L2100066	I	Hydro-Québec Pavillon loisirs - 15/06-16/08	868,23 $
L2100066	I	Hydro-Québec Rue Lépine - 15/06-16/08	20,64 $
L2100066	I	Hydro-Québec Loisirs - 15/06-16/08/2021	618,70 $
L2100066	I	Hydro-Québec Deck Hockey - 15/06-16/08	782,77 $
L2100066	I	Hydro-Québec Garage 16/06 - 17/08/2021	155,73 $
L2100066	I	Hydro-Québec Piste cyclable - 16/06-17/08	62,10 $
L2100066	I	Hydro-Québec Piste cyclable - 18/06-18/08	12,08 $
L2100066	I	Hydro-Québec Halte-Vélo - 16/06-17/08	40,54 $
L2100066	I	Hydro-Québec Centre Synagri -21/07-20/08	1 522,82 $
L2100066	I	Hydro-Québec Terrain soccer - 24/07-23/08	84,02 $
			91 827,83 $

SALAIRES VERSÉS AOÛT 2021 : 68 055,39 $

I : INCOMPRÉSIBLE
R : RÉSOLUTION
D : DÉLÉGATION

COMPTES À PAYER

Régie de l`A.I.B.R. Ajustement prix eau et quote-part	(5 549,56) $
Tecnima VL Inc. Drapeau projet Halte -Vélo	689,85 $
Coop Comax Teinture pour Halte -Vélo	172,40 $
M.R.C. des Maskoutains Quote-part - versement 3/3	68 654,18 $
Ministre des Finances Sûreté du Québec - versement 1/2	191 917,00 $
Tecnima VL Inc. Mats, base béton – Halte-Vélo	3 349,22 $
Rampes et Balcons Précision Inc. Rampes, barrière – Halte-Vélo	4 748,47 $
Simard Mélanie iPad pour fête de la rentrée	489,50 $
Mcasphalt Industries Limited Colasse pour asphalte	206,96 $
Servalve Robinets isolation - Station Michon	2 861,09 $
Compteurs D'eau du Québec 6 compteurs d'eau et adaptateur	520,84 $
Fonds D'information sur Le Territoire Mutation juillet 2021	50,00 $
Guévin Maxime Initiation au skateboard	872,13 $
Groupe Lou-Tec Inc. Loc. rouleau asphalte 36"	191,27 $
Servisys Inc. Vérifier climatisation bureau poste	658,24 $
Contak Électronique RS Inc. Batterie contrôle débord égout	96,55 $
Entreprises B.J.B. Inc (Les) Inst. 3 lamp. - Parc Charles A Gauttier	6 448,95 $
Entreprises B.J.B. Inc (Les) Inst. 2 luminaires stat. loisirs	4 123,00 $
Simo Management Inc. Vérif. équipement mesure débit eau	983,04 $
Rona Inc. Matériel de voirie	72,34 $
Cie De Transport Maskoutaine Inc. Sortie C/J-Camping de Rouville	724,34 $
Servisys Inc. Ent. chauffage & clim. - vers.1/2	1 066,40 $
Aqua Data Modéle & analyses hydraul. - aqueduc	3 276,79 $
Réal Huot Inc. Manchon réparation - aqueduc	791,31 $
CDTEC Calibration Inc. Certification détecteur à gaz	137,97 $
Postes Canada - La Présentation Timbres	1 163,55 $
ICR Expert Inspection conduites-Bouvier, Gagnon	2 935,54 $
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl Dossier François-Olivier Labrèche	4 116,12 $
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl Honoraire dossier général	1 195,17 $
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl Dossier D. Besner/S. Desrochers	434,61 $
Pavages Maska Inc. Asphalte	1 408,59 $
Konica Minolta Location photocopieur septembre	155,64 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières organiques - août	7 969,06 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières recyclables - août	6 854,62 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Résidus domestiques - août	10 035,84 $
Éditions Juridiques FD Inc. Relieur 18 anneaux, index procès	174,48 $
Martech Signalisation Pancartes piéton - face rue Lépine	196,38 $
Zone Loisir Montérégie Formation loisirs cdj	80,00 $

Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc Eaux usées - août 2021	1 462,25 $
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc Eau potable - août 2021	391,38 $
Distribution Beta Inc. Papier main, savon, masques	131,27 $
Excavation Luc Beauregard Inc. Location remorque faire asphalte	229,95 $
Excavation Luc Beauregard Inc. Asphalte recyclé - Petit-Étangs	366,29 $
Roy Hydraulique Inc. Embout pour tracteur niveleuse	22,34 $
Rona Inc. Pumptrack, accessoires garage	187,30 $
Régie de l`A.I.B.R. Eau consommé 29/06-30/07/2021	20 314,91 $
Impressions KLM Journal municipal - août	1 293,47 $
Postes Canada Distribution journal août	249,89 $
Télébec Télécopieur du 10/08-09/09	177,58 $
M.R.C. Des Maskoutains Rivière Salvail - Branche 8 et 9	3 925,06 $
M.R.C. Des Maskoutains Ruisseau Rouge - Branche 5	3 416,18 $
M.R.C. Des Maskoutains Honoraires resurf. rang Petits Étangs	814,20 $
Securitech Forêt Enr. Formation brigadières scolaire	287,44 $
Jeux Gonflables P.B. Dion Jeux gonflables – camp de jour	432,00 $
Kemira Water Solutions Canada Inc. Sulfate Alun étangs aérés	5 144,84 $
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée Godets pour rétrocaveuse 2021	30 412,09 $
Groupe Lou-Tec Inc. Loc. foreuse béton-pumptrack	131,12 $
Rona Inc. Panneau isolant - pluvial pumptrack	144,80 $
Pélomix Inc. Blocs béton pour lampadaire	2 885,87 $
Ferme Denis Beauregard Inc. Rép. Asphalte - Bouvier, Bas-Étangs	505,89 $
Entreprises B.J.B. Inc Rép. lampadaires rues	403,98 $
Entreprises B.J.B. Inc Lavabo élect. - salle bain Gymnase	602,68 $
Entreprises B.J.B. Inc Réparation - épuration des eaux	218,78 $
Équipements Harjo Inc. Jet pompier 11/2" brasse	70,55 $
Buropro Citation Fourniture de bureau	410,92 $
Municipalité de Saint-Jude Abrasif, déneigement Grande-Ligne	3 422,71 $
FQM Assurances Inc. Ajout rétrocaveuse JD 2021	335,72 $
Concept Uni-Vert Prestation musicale-fête nationale	919,80 $
Excavation Luc Beauregard Inc. Excavation piste cyclable-Louis-Bardy	10 968,62 $
Bernard Camille Arbitre soccer 2021	111,00 $
Cusson Juliette Arbitre soccer 2021	92,50 $
Productions royal Pyrotechnie Inc. Feu d'artifice fête familiale	1 199,26 $
9276-3978 Québec Inc. Foodtruck fête familiale	287,44 $
Excavation Luc Beauregard Inc. Excavation - projet pumptrack	172,47 $
Rona Inc. Lavabo au terrain pétanque	111,69 $
Hydro-Québec Éclairage public - août 2021	1 118,72 $
Eurofins Environex Analyses eaux usées	342,06 $
Eurofins Environex Analyses eau potable	255,53 $
R. Bazinet & Fils Ltée Essence août 2021	1 122,34 $
9216-0498 Québec Inc. Réparation filets terrain balle	1 681,50 $
Petite Caisse Petite caisse - fête familiale	500,00 $
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée Godet rétrocaveuse JD 2021	8 711,55 $
Fédération québécoise des municipalités Congrès annuel FQM - M. Roger	787,58 $
Fédération québécoise des municipalités Congrès annuel FQM - Mme Arpin	787,58 $
Fédération québécoise des municipalités Congrès annuel FQM - Mme Simard	787,58 $
Audrey Shink Maquillage - fête familiale	150,00 $
Gestion Dexsen Inc. Construction pumptrack	179 504,72 $
Kenworth Maska Inc. Urée pour rétrocaveuse	28,58 $
Yves Bérard Immatriculation rétrocaveuse	308,77 $
	612 612,63 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2021	
Taxes et droits de mutation	150 396,68 $
Permis émis	1 270,00 $
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 386,49 $
Subventions diverses - Loisirs	5 000,00 $
Publicité journal municipal	45,00 $
Loyer bureau poste - août 2021	375,00 $
Inscription camp de jour	2 860,14 $
Location terrain de balle	900,00 $
TOTAL - DÉPÔTS	**162 233,31 $**

Dépôts directs	
Intérêts banque	830,59 $
RIAM - Remboursement TPS/TVQ mai 2021	2 151,38 $
RIAM - Remboursement TPS/TVQ juin 2021	2 576,47 $
Loyer Caisse populaire - août 2021	365,25 $
MTQ - Subvention PAVL - entretien des routes 2021	55 426,00 $
Desjardins - Subvention pour projet pumptrack (1/3)	16 667,00 $
Ministère éducation - Subv. PIQM Centre Synagri - 2e versement	151 412,85 $
Gouv. Qc - Remboursement TVQ 01/01/2021 au 30/06/2021	35 281,87 $
Gouv. Qc - Remboursement TPS 01/01/2021 au 30/06/2021	35 366,09 $
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	**300 077,50 $**
GRAND TOTAL	**462 310,81 $**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2021 pour un montant total de 91 827,83$

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2021, au montant total de 68 055,39$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2021, au montant total de 612 612,63$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2021, au montant de 462 310,81$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2021.

- Étude du plan d'action et du budget 2022
- Collecte des résidus domestiques dangereux : 11 septembre à St-Hyacinthe et le 18 septembre à St-Jude et Acton Vale.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Fête familiale le vendredi 10 septembre prochain, venez en grand nombre!
- Nous avons reçu beaucoup de beaux commentaires pour notre projet de pumptrack;

9- DÉPÔT DE L'AVIS PUBLIC D'ÉLECTION POUR LE SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

La directrice générale dépose un avis public d'élection concernant le scrutin du 7 novembre 2021.

Municipalité de La Présentation
Avis public d'élection

Date du scrutin : 07-11-2021

Par cet avis public, Josiane Marchand présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Horaire

Lundi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Mardi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Mercredi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Jeudi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Vendredi	De 8 h à 12 h	

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 8 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**
Jour de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection : **Mardi 2 novembre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible[1] ;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente

d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

---

1 Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : France Beauregard

6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : France Beauregard

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Josiane Marchand
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Adjointe : France Beauregard
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Signature

Donné à La Présentation, le 7 septembre 2021

Présidente d'élection

10- DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMH, tel que prévu dans les directives.

11- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 octobre 2020, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

12- JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 217-09-21

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

Considérant le thème de cette journée pour 2021 est *les droits ne vieillissent pas;*

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 1er octobre 2021 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population du rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

13- MRC DES MASKOUTAINS – PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2e GÉNÉRATION) – ADOPTION RÉSOLUTION NUMÉRO 218-09-21

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Considérant que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

Considérant que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées »

Considérant que la Municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en oeuvre ;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de La Présentation a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Maskoutains (2e génération) ;

Considérant que le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de février 2020 ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

14- CONSTRUCTION DE DÔMES – MANDAT À LA COMPAGNIE LES FONDATIONS D. BEAUREGARD & ASS. POUR LA FONDATION DE BÉTON
RÉSOLUTION NUMÉRO 219-09-21

Considérant la résolution numéro 37-02-21 concernant l'achat de deux dômes à entreposage;

Considérant la soumission de la compagnie Les Fondations D. Beauregard & Ass. concernant les travaux de fondation;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater, conditionnel à l'obtention de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la compagnie Les Fondations D. Beauregard & Ass. pour les travaux de fondation des deux dômes à entreposage, tel que décrit ci-bas :

1er dôme, d'une grandeur de 50 X 55 pieds, au coût de 29 008,50$, taxes en sus;

2e dôme, d'une grandeur de 50 X 70 pieds, au coût de 71 457,05$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

15- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DES INGÉNIEURS – MANDAT SUPPLÉMENTAIRES À LA SUITE DES MODIFICATIONS RELATIVES AU PLAN ET DEVIS

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

16- DÉSHERBAGE AU POURTOUR DES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À L'ENTREPRISE LES GAZONS TESSIER INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 220-09-21

Considérant que tous les ans, la Municipalité doit entretenir les berges des étangs aérés;

Considérant la soumission de l'entreprise Les Gazons Tessier, en date du 18 août 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater les entreprises Les Gazons Tessier inc. pour entretenir les berges des étangs aérés, 2 fois par année, pour les années 2022, 2023 et 2024 pour un montant forfaitaire de 1 600$, taxes non incluses, par année.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

17- PANNEAU D'AFFICHAGE AU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À LA COMPAGNIE L. MÉNARD & FILS INC. POUR LA FABRICATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-09-21

Considérant qu'un panneau d'affichage sera installé sur la cabane de baseball;

Considérant la soumission reçue de la compagnie L. Ménard & fils inc.;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie L. Ménard & fils inc. pour la fabrication du panneau d'affichage au coût de 1 054$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque le panneau sera terminé.

18- ACHAT DE CHAISES ET DE TABLES POUR LE CENTRE SYNAGRI
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-09-21

Considérant que les élus souhaitent équiper le centre Synagri de chaises et de tables pour des futures locations;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 8 tables rondes, 80 chaises, 1 chariot à tables et 1 chariot à chaises, de la compagnie CTI – Chaises et tables Internationales, au montant de 4 955$, plus les taxes et le transport;

De payer la facture une fois la marchandise reçue.

19- DIVERS

19.1 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES
RÉSOLUTION NUMÉRO 223-09-21

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

Considérant que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Considérant que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 11 juillet 2019 (ci-après l'« Entente »);

Considérant que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément

aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 19 juillet 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

Considérant que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité pour les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL;

Considérant que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Considérant que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion des 50 luminaires de rues au DEL ;

Que Mme Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, le cas échéant ;

Que le conseil est autorisé à débourser une somme de 18 053,67$, plus les taxes applicables, découlant du contrat conclu avec Énergère inc.

19.2 TRAVAUX DE REMBLAI D'UN FOSSÉ LOCALISÉ ENTRE LES LOTS 3 404 990 (462 À 468, RUE GAGNON) ET 3 404 975 (470, RUE GAGNON)
RÉSOLUTION NUMÉRO 224-09-21

Considérant que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes quant au fossé localisé entre le 462-468 et le 470 de la rue Gagnon;

Considérant que ce fossé est dangereux pour la sécurité des lieux vue sa profondeur excessive;

Considérant la confirmation de Monsieur Edwin Gonzalez, Chargé de projet aux cours d'eau pour la MRC des Maskoutains, à l'effet que le fossé, en amont de la branche 9 de la rivière Salvail, localisé entre les lots 3 404 990 et 3 404 975 n'est pas un cours d'eau;

Considérant que très peu d'eau circule dans ce fossé qui sert exclusivement au drainage de l'eau de surfaces des propriétés contiguës;

Considérant que le Conseil municipal souhaite remblayer ce fossé afin de sécuriser le milieu;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser la terre entreposée sur le terrain des loisirs (centre Synagri) pour remblayer le fossé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le responsable des travaux publics, Yves Bérard à coordonner les travaux de remblai de fossé entre le 462-468 et le 470 de la rue Gagnon et d'embaucher un entrepreneur pour le transport de terre;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

20- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 août 2021

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 juin 2021

MRC – Résolution numéro 21-07-248 – Règlement numéro 21-580 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Intégration des dispositions du décret numéro 869-2020 concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modification des critères d'insertion résidentielle, ajustement de la limite du périmètre urbain à Sainte-Madeleine et corrections techniques) - Adoption

MRC – Résolution numéro 21-582 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Levée d'une zone de réserve pour la Municipalité de Saint-Jude) - Adoption

MRC – Résolution numéro 21-08-281 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés – Adoption de projet – Commission – Création - Nomination

MRC – Résolution numéro 21-08-287 – Règlement numéro 21-585 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Périmètre urbain (Exclusion) et corridor relatif au bruit routier – Sainte-Hélène-de -Bagot) – Projet de règlement – Adoption – Commission – Création - Nomination

MRC – Résolution numéro 21-08-314 – Service régional d'inspection en bâtiment et en environnement – Création – Déclaration d'intérêt - Approbation

RIAM - Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 août 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Résolution numéro 01-08-128 – Assouplissement de la Loi sur les ingénieurs – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution numéro 130-08-2021 – Assouplissement à la Loi sur les ingénieurs – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE – Résolution numéro 2021-08-194 – Appui à la municipalité de Saint-Liboire pour que la MRC des Maskoutains se dote d'un service d'inspection en bâtiments et en environnement

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 225-09-21

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 40.

Claude Roger Maire	Josiane Marchand Directrice générale et sec.-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION || AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

DATE DU SCRUTIN : 07-11-2021

Par cet avis public, Josiane Marchand présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Horaire

Lundi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15	Mardi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Mercredi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15	Jeudi	De 8 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 15
Vendredi	De 8 h à 12 h				

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 8 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**
Jour de vote au bureau de la présidente d'élection : **Mardi 2 novembre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible[1];
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - o avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
  - o présentez des symptômes de COVID-19;
  - o avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

---

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : France Beauregard
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : France Beauregard
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Josiane Marchand
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Adjointe : France Beauregard
Adresse : 772 rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone : 450-796-2317 poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Signature

Donné à La Présentation, le 7 septembre 2021

JMarchand
_____,
Présidente d'élection

SM-1 (21-04) *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99 Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*
1 Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation, le rôle d'évaluation 2022 (2e année de l'exercice / 2021-2022-2023) a été déposé au bureau municipal, 772, rue Principale, à La Présentation et que tout intéressé peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;

2- La demande doit être déposée au bureau de la MRC Les Maskoutains situé au 805 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 (ou y être envoyé par courrier recommandé);

3- Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Les Maskoutains.

N.B. : Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à La Présentation, ce 7e jour du mois de septembre 2021.

JMarchand

Josiane Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 20 heures, le mardi 5 octobre 2021, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une deuxième entrée charretière pour la propriété sise au 631, rue Gagnon, lot 3 405 619.

Cette demande vise à permettre l'aménagement d'une deuxième entrée charretière. L'article 20.7 du règlement d'urbanisme en vigueur précise qu'une seule entrée charretière est autorisée par propriété dans une zone résidentielle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2021, à compter de 20 heures ou en fessant parvenir un avis écrit avant le 5 octobre 12h00 d'une façon suivante :

- Par courriel à dg@municipalitelapresentation.qc.ca;
- Par courrier au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

Chaque avis écrit reçu sera déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 octobre 2021.

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 17 SEPTEMBRE 2021

JMarchand

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 20 heures, le mardi 5 octobre 2021, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul latéral projeté d'un bâtiment accessoire agricole sur le lot 5 889 123, sis au 287, rang des Grands-Étangs.

Cette demande vise à permettre la division du lot 5 889 123 dans le but de séparer la résidence de la terre agricole. Le plan de lotissement prévoit que le garage agricole se trouvera à 3,34 mètres de la ligne latérale du lot. L'article 14.6.1 du règlement prévoit qu'un bâtiment accessoire à un usage agricole doit avoir une marge de recul latérale minimale de 5 mètres. La dérogation permettrait donc de permettre un lotissement créant une marge de recul latérale de 3,34 mètres pour un bâtiment accessoire agricole, soit 1,66 mètres de moins que le minimum requis.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2021, à compter de 20 heures ou en fessant parvenir un avis écrit avant le 5 octobre 12 h d'une façon suivante :

- Par courriel à dg@municipalitelapresentation.qc.ca;
- Par courrier au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

Chaque avis écrit reçu sera déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 octobre 2021.

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 17 SEPTEMBRE 2021

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ABRI D'AUTO

Selon la réglementation municipale en vigueur, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire pour l'hiver (genre Tempo) **à compter du 15 octobre** de chaque année. Cependant, cet abri doit être enlevé pour la saison estivale, **au plus tard le 15 mai**. Cette même réglementation s'applique sur tout le territoire de la Municipalité.

Merci de votre collaboration !

STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE

1er NOV. AU 31 mars

00 h 00 à 7 h 00

Veuillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 7 heures du matin, du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

CETTE INTERDICTION EST LEVÉE **À PARTIR DU 1ER AVRIL**.

UNE EXCEPTION S'APPLIQUE DURANT **LE TEMPS DES FÊTES**, SOIT LES **24, 25, 26 ET 31 DÉCEMBRE** AINSI QUE LES **1ER ET 2 JANVIER.**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

NOUVEAUTÉ - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est maintenant disponible pour les personnes suivantes :

→ Les électrices et électeurs non domiciliés ;

→ Les électrices et électeurs de 70 ans et plus.

Vous pouvez faire votre demande de vote par correspondance dès maintenant. Pour les ***électrices et électeurs non domiciliés***, vous devez faire la demande par écrit seulement en utilisant le formulaire « Demande d'inscription sur la liste électorale et Demande de vote par correspondance » (SMRC-9.2 ou SMRC-9.1), qui est disponible dans l'onglet « Élection » sur le site web de la municipalité ou au bureau municipal.

Vous devez nous faire parvenir votre demande, **d'ici le 27 octobre 2021,** soit par :

→ Courriel à l'adresse suivante : adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca ;

→ La poste ou en personne au bureau de la directrice d'élection (bureau municipal) ;

→ Téléphone au numéro : 450 796-2317 poste 1802.

COLLECTE DE GROS REBUTS
LA PRÉSENTATION - 6 OCTOBRE 2021

La **municipalité de La Présentation** désire informer sa population que la collecte automnale de gros rebuts aura lieu le **mercredi 6 octobre** prochain dans la municipalité.

Les gros rebuts doivent être **placés en bordure de rue avant 7 h,** la même journée que la collecte de résidus domestiques et idéalement 24 heures à l'avance, dans le contexte actuel lié à la COVID-19 afin de réduire les risques de transmission du virus aux éboueurs qui devront manipuler les encombrants placés à la rue.

Pour tout renseignement, veuillez contacter votre bureau municipal.

RÉSIDUS ACCEPTÉS :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :

Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneu tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camion ou autres ne seront pas ramassés.

La MRC vous informe

Août 2021

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Nouvel appel de projets

Un appel de projets visant à soutenir des initiatives novatrices en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est en cours. Un montant de 66 544 $ est disponible et les organismes admissibles ont **jusqu'au 19 novembre** pour présenter une demande de financement.

Les priorités identifiées dans le plan d'action 2019- 2023 sont la sécurité alimentaire, l'insertion professionnelle, l'habitation et la prévention du décrochage scolaire.

Les projets admissibles devront répondre à au moins un des enjeux identifiés dans ce plan d'action. Les initiatives abordant plus d'une thématique retenue de lutte contre la pauvreté se verront quant à elles traitées de façon prioritaire. Enfin, l'exécution du projet doit impliquer plus d'un organisme et ses actions doivent toucher un minimum de cinq municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

Les organismes admissibles sont les personnes morales à but non lucratif (OBNL); les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec, de même que les organismes municipaux et les municipalités.

Procédure

La procédure et le cadre de référence de l'Alliance pour la solidarité se trouvent sur le site Internet de la MRC au : https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/developpement-social, menu Services, onglet Développement social.

Vous avez des questions ? Besoin de précisions ? Contacter Mme Mélanie Boucher, au 450 774-3134 ou par courriel à : comm@mrcmaskoutains.qc.ca.

Pour toutes informations supplémentaires, rendez- vous sur le site de la Table de concertation régionale de la Montérégie au : https://www.monteregie.quebec/alliance-solidarite.html.

Artistes, écrivains et organismes artistiques 2e appel de projets

Les artistes et organismes résidant sur le territoire de la MRC des Maskoutains ont jusqu'au **14 octobre 2021** pour déposer leurs projets auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Informations et formulaires

Pour connaître tous les détails du *Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est*, rendez- vous sur le site du CALQ au : https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/arts-et-lettres-de-la-monteregie-est-partenariat-territorial-volet-1/
et sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information :

- Artistes et écrivains professionnels :
  - Création, production et rayonnement
  - Mobilité
- Organismes artistiques professionnels
  - Production, diffusion, promotion et consolidation
  - Soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction (mobilité)

CALQ Conseil des arts et des lettres du Québec

MONTÉRÉGIE-EST
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) | MRC d'Acton, du Haut-Richelieu, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu, CLD de Brome-Missisquoi, Table de concertation régionale de la Montérégie | Culture Montérégie

Dans le cadre de cet appel de projets, les artistes professionnels et les organismes artistiques peuvent compter sur les services-conseils de Culture Montérégie pour la préparation de leur dossier. Vous êtes invités à communiquer avec Jacinthe Ducas, agente de développement, afin de vérifier votre admissibilité et de vous assurer que votre projet répond aux objectifs et aux conditions du programme. Services-conseils gratuits et offerts à tous. Coordonnées : jducas@culturemonteregie.qc.ca, 450 651-0694 ou sans frais 1 877 651-0694, poste 222.

Les projets déposés doivent impliquer des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ou des intervenants de la région.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.
Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou MRC des Maskoutains pour tous les détails.

Cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie
« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

LE PARTAGE DE LA ROUTE

Saint-Hyacinthe, le 13 septembre 2021 – Partout, les routes sont de plus en plus sollicitées et demandent à chaque usager de les partager, que l'on soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil, souhaitent informer la population sur l'importance du partage de la route en milieu agricole. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur imposant, souvent très large et qui se déplace lentement, la vitesse maximale pour les véhicules agricoles avec une machinerie étant de 40 km/h. Autorisés à circuler sur les routes, il leur est interdit de circuler dans l'accotement. Patience, prudence et respect mutuel doivent donc être la règle d'or. Il en va de la sécurité à tous.

Comment dépasser une machine agricole

Le Code de la sécurité routière permet le dépassement d'une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manoeuvre de dépassement est sans danger pour soi et pour les autres usagers. Pour le faire en toute sécurité, il faut s'assurer que la voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manoeuvre et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner à gauche, par exemple pour s'engager dans un champ. Conserver une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, est également un bon comportement à adopter, tout comme ralentir à l'approche d'une ferme ou d'une entrée de champ cultivé.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement à l'automne durant la période des récoltes, et au printemps durant la période des semis. Il est primordial d'adopter un comportement prudent et compréhensif afin d'éviter des collisions et des accidents qui peuvent occasionner des blessures graves, voire être mortels. La route se partage.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

SARCA

Des services pour les élèves

Durant l'année scolaire 2020-2021, plusieurs jeunes au Québec ont trouvé difficile d'entretenir la motivation face à l'école. La formation à distance et le manque de soutien pédagogique ont pu être des facteurs menant à un échec scolaire dans une ou plusieurs matières importantes pour l'obtention du diplôme. Comme parent ou jeune vivant un échec, ne soyez pas trop dur avec votre enfant ou vous-même, et n'hésitez pas à saisir l'aide qui est offerte. Plusieurs ressources sont mobilisées afin d'accompagner les élèves dans la poursuite et la réussite de leur parcours scolaire.

Les ressources

Une panoplie de ressources est offerte aux élèves qui fréquentent les écoles au niveau primaire, secondaire, adulte et professionnel du Québec. Mis à part les enseignants, les écoles offrent les services d'éducateurs spécialisés, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychologues, de conseillers d'orientation, de psychoéducateurs, d'orthopédagogues et plus encore. Les équipes école sont mobilisées pour offrir tous les outils possibles aux élèves, qu'ils vivent ou non des difficultés. Vous êtes invités à communiquer avec votre école si vous souhaitez recevoir un accompagnement vers l'atteinte de votre objectif, ou celui de votre jeune.

Orientation

Des conseillers et conseillères d'orientation sont présents dans les écoles secondaires, adultes et professionnelles afin d'accompagner les élèves dans leur choix professionnel. Il est motivant pour les élèves d'avoir un ou des objectifs qui correspondent à leurs intérêts, leurs besoins et leur choix. Entamer un processus d'orientation peut être un premier pas vers la réussite !

SARCA chez vous

Les services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont offerts à toute la population de la MRC des Maskoutains, et ce, gratuitement. Ils sont dispensés par des conseillères d'orientation et en information scolaire et professionnelle qui peuvent vous rencontrer afin d'évaluer vos besoins et vous accompagner dans la planification de votre parcours scolaire ou professionnel. SARCA Mobile offre les services directement dans toutes les municipalités de la MRC, vous n'avez pas à vous déplacer à Saint-Hyacinthe ! Communiquez avec nous pour en savoir plus.

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

CRÉATEUR D'AMITIÉ

Nous vous mettons au défi de faire ce que nous jugeons
le plus agréable des bénévolats !
6 filleuls de votre région sont en attente d'un parrain ou d'une marraine.
Serez-vous l'heureux bienfaiteur ??

Contactez-nous au
450 774-8458

parrainagecivique.org

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

Des ateliers et conférences virtuelles en ligne pour tous les goûts !

Pour l'automne, vous pouvez dès maintenant réserver votre place pour assister à des conférences **virtuelles** et participer à des ateliers, sur le site de la FADOQ RY : il suffit de copier l'adresse ci-dessous dans votre fureteur :

https://fadoqry.ca/ateliers-et-conferences

La plateforme de visioconférence utilisée est ZOOM
C'est **gratuit** pour les membres FADOQ

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE ATELIERS ET CONFÉRENCES

- 15 septembre — Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!
- 23 septembre — Alimentation, bien-être et porte-monnaie
- 6 octobre — Mieux s'informer avant de choisir une résidence privée
- 2 novembre — Le vol d'identité, une menace bien réelle!
- 9 novembre — Pour vieillir en gaieté
- 1er décembre — Vivre Noël autrement

Pour plus d'informations, S.V.P. contacter :
Jacynthe Potvin : Responsable du Secteur « Champêtre »
Téléphone : **450 250-2485 poste 294** || Courriel : **info@fadoqstjude.com**

fadoq
Club FADOQ St-Jude
Richelieu-Yamaska

COMMUNIQUÉS

En zone scolaire, ralentissez, soyez prudents

À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

PUBLICITÉS

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.

Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4e etage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com

GESTION DE PATRIMOINE
Assante®

LES ENTREPRISES
B.J.B inc.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Bureau : 450.796.5795
Steve Joyal Cell : 450.278.5995
Jacques Joyal Cell : 450.771.8600
À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS
FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

Ré-mi-art
École de musique
Plus de 40 ans d'expériences en enseignement
450-796-5002

Diane Rémillard
Diplômée AMQ

Il reste un espace pour votre annonce ici...
Contactez-nous au :
450-796-2317

Vente de pièces et équipements neufs ou usagés
450 796-4000
Agro SOLUTIONS DM inc.
agrosolutionsdm.com
625, Rang Salvail Sud, La Présentation

USINAGE GÉNÉRAL
MI Mec-Indus Inc.
Fabrication et conception ▪ Assemblage mécano-soudé
Acier ▪ Aluminium ▪ Acier inoxydable
450 796.5811 450 223.4454
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

DROUIN
FAITES PLACE À L'EFFICACITÉ
Optez pour un service professionnel, personnalisé et dynamique.
Michel Drouin vous offre :
• Une approche humaine et une grande disponibilité
• Une prise en charge complète de la vente de votre maison
• Une visibilité optimale grâce à un vaste réseau
• Un large éventail d'acheteurs sérieux
• Des comptes-rendus rapides à la suite de chaque visite
• Un suivi constant de votre dossier
• Une négociation proactive lors d'offres d'achat
Un allié d'expérience à votre service !
RÉALISEZ L'UNE DES PLUS IMPORTANTES TRANSACTIONS DE VOTRE VIE AVEC CONFIANCE ET TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.
MICHEL DROUIN
COURTIER IMMOBILIER
514-296-2085
michel.drouin@remax-quebec.com
www.michel-drouin.com
RE/MAX
RE/MAX EXTRA
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX
170, rue Serge-Pepin, Beloeil (Québec) J3G 0K1
Tranquilli-T Courtier participant
Sécuri-T.ca
Intégri-T

Clinique Vétérinaire La Présentation
Dre Kateri Charron m.v.
Médecine et chirurgie pour petits animaux
Sur rendez-vous
447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél. : 450 796-1885

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur
Plusieurs produits disponibles :
Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
Médicaments d'ordonnance et en vente libre
Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca
Accès pharma chez Walmart

Masso-thérapeute
Danny Plante
Massages offerts :
Suédois
Shiatsu
Pierres chaude
Intra-musculaire
Thérapeutique
Détente
450 223-9318
Reçus disponibles

Technicienne en hygiène & soins des pieds

Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS
Dentisterie générale
Dentisterie esthétique
Anesthésie générale
Couronne et prothèse sur implants
Traitement de canal
Extraction de dents de sagesse
Traitement de gencives
Blanchiment

dentaide

Interac
PAIEMENT DIRECT
VISA

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

L'AS DE LA PISCINE

~PISCINE, CREUSÉE, HORS-TERRE & SPAS ~
~OUVERTURE & FERMETURE
~RÉPARATION & INSTALLATION
~ VENTE DE TOILE, CHAUFFE-EAU, POMPE, SYSTÈME DE FILTRATION ETC.

L'AS DE LA PISCINE
La Présentation, QC.
514 835-5217 ou 450 253-1530
STÉPHANE & VALÉRIE

Carrosserie Raymond Laguë

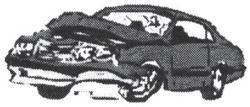

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

De la conception à la livraison !

impressions KLM

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Cantine
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE
Salle à dîner intérieure
POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Esthétique Guylaine

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE
450 223-0838
1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, J0H 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

PUBLICITÉS

DPa
assurances
DESMARAIS | PINSONNEAULT | AVARD
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS
3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com
Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com
Saint-Hyacinthe I Drummondville I Longueuil

Style
Coiffure
ELLE ET LUI
Chantal Dallaire
stylistecoloriste
450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation

CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine
DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD
Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

EXCAVATION
Licence RBQ # 5665-8107-01
Luc
Beauregard inc.
EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIÈRE
(450) 796-2426
619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0

CLÔTURES
Distinction
Plus de 10 ans d'expérience
FRANCIS BÉCHETTE
Bur.: 450 488-0095
Cell.: 514 269-7994
Fax: 450 488-0566
info@cloturesdistinction.com
635 rue Audette, La Présentation Qc. J0H 1B0
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com
RBQ 5644-3831-01

R.B.Q. : 5689-8059-01
M.G. Mains d'expert inc.
530, rue Gagnon
La Présentation
Caroline Gélinas
Entretien d'espace vert
Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813
Jacky Morisette
Entrepreneur Général en rénovation
Mini-excavation et démolition
Réparation de fissure • Drain français
Bassin de rétention
Nivelage de terrain et plus...
Info : 450 502-8813

RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ
JONATHAN BÉCHETTE
Bur.: 450 488-0095
Cell.: 514 269-0332
Fax: 450 488-0566
info@balconsprecision.com
635 rue Audette, La Présentation Qc. J0H 1B0
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com
RBQ 5644-3831-01

Création
En-tête
Coiffure
Sophie Croteau
STYLISTE-COLORISTE
764, Principale, La Présentation
450.796.5054